



Informations pratiques pour les sans-papiers en Belgique



PICUM

PICUM, la Plateforme pour la Coopération Internationale sur les sans-papiers, est un réseau d'organisations engagées pour la justice sociale et les droits humains des migrants en situation irrégulière.

Bien que PICUM soit basée à Bruxelles, nous ne fournissons pas d'assistance légale directe aux sans-papiers.

Ce document:

- Dresse la liste des contacts d'administrations et organisations qui peuvent être utiles aux sans-papiers vivant en **Belgique**. Attention, cette liste n'est pas exhaustive et ne constitue qu'une base d'information.
- **N'a pas vocation à remplacer les conseils directs de professionnels et/ou d'organisations listées dans ce document.**
- Ne couvre pas les questions liées à la demande d'asile en Belgique.

© PICUM

Dernière mise à jour : mai 2025

Image de couverture : Adobe Stock - Alexi Ta

Cette publication a été rendue possible grâce au généreux soutien de :



Co-funded by the
European Union



Funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or European Union Programme for Employment and Social Innovation "EaSI" (2021-2027). Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

Table des matières

Informations générales	4
Contacts avec la police	8
Contrôles de police dans les espaces publics et privés	8
Déposer une plainte en tant que victime d'un crime et sans papiers	8
Violences domestiques	8
Enfants disparus	9
Détention des étrangers	10
Assistance juridique	12
Avocats travaillant gratuitement	12
Conseil juridique	13
Santé	15
Conseils et informations	15
Services de médecine générale	15
Services de santé mentale	16
Santé sexuelle et reproductive	17
Mutilations génitales féminines	18
Logement	19
Abris	19
Logement privé temporaire	20
Logements sociaux	20
Familles	21
Mariage ou cohabitation légale	21
Enfants	21
Organisations	21
Mineurs non accompagnés ou séparés	23
Éducation	24
Travail	25
Travail irrégulier	25
Syndicats	26
Travail bénévole	26
Autres organisations	26

Informations générales

La liste ci-dessous donne une vue d'ensemble des organisations et institutions fournissant des informations et services de conseils.

Myria (Federal Migration Centre)

Place Victor Horta 40
1060 Bruxelles
T : (+32) 2 212 30 00
T : (+32) 800 14 912 (gratuit)
myria@myria.be
www.myria.be

Myria, le Centre Médéral Migration belge, est un organisme public autonome qui analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

- Myria fournit une assistance gratuite et confidentielle en première ligne, pour soutenir les personnes qui cherchent des informations ou des conseils sur leurs droits fondamentaux ou leur statut de séjour.
- Vous pouvez les appeler au (+32) 800 14 912, disponible en français, néerlandais et anglais les lundis et jeudis de 9h30 à 12h30.

Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (CIRÉ)

Rue du Vivier 80-82
1050 Bruxelles
T : (+32) 2 629 77 10
cire@cire.be
www.cire.be

CIRÉ rassemble plusieurs organisations de soutien pour les droits des réfugiés et des personnes sans papiers en Belgique.

- **Accueil et informations** : Vous pouvez contacter l'accueil principal du CIRÉ pour des informations générales et pour être orienté vers le service le plus adapté à votre situation. Heures de contact (par téléphone ou par e-mail) : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h15.
- **Permanence sociojuridique** : Le CIRÉ peut vous informer sur les procédures d'asile et de séjour en Belgique.
 - **Heures de contact (par téléphone ou par e-mail)** : Les lundis de 13h30 à 16:00 et les jeudis de 09h00 à 12h00.
 - **Permanence sans rendez-vous** : Les lundis et mardis de 09h00 à 12h00, et les jeudis de 13h30 à 16h00.
- **Langues** : Leurs services sont disponibles en français, mais un arrangement spécial peut être prévu si nécessaire.

Caritas International

Rue de la Charité 43
1210 Bruxelles
T : (+32) 2 229 36 11
T : (+32) 800 35 243 (gratuit)
Infofr@caritasint.be
www.caritas-int.be

Caritas International est une organisation belge à but non lucratif qui aide les personnes migrants à trouver des solutions durables.

- **Soutien psychosocial et administratif :** Caritas offre un soutien dans les domaines des droits sociaux, des questions liés au séjour et à la migration, ainsi que dans les démarches auprès des services publics.
- **Heures d'accueil sans rendez-vous :** Les lundis et vendredis de 08h30 à 11h30, et les mardis et mercredis de 09h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.
- **Ligne d'assistance téléphonique pour obtenir une aide urgent ou parler à quelqu'un :** Appelez le (+32) 800 35 243 du lundi au vendredi entre 09h00 et 17h00.
- **Langues :** Leurs services sont disponibles en français, néerlandais et anglais.

Vluchtelingenwerk Vlaanderen

Kruidtuinstraat 75
1210 Bruxelles
T : (+32) 2 225 44 00
Info@vluchtelingenwerk.be
www.vluchtelingenwerk.be

Vluchtelingenwerk Vlaanderen est un réseau d'organisations engagées pour la réalisation des droits des personnes migrantes, demandeurs d'asile et réfugiés.

- **Permanence téléphonique multilingue :** Pour des informations par téléphone, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30.
 - Pour le français, le néerlandais et l'anglais : (+32) 2 225 44 11
 - Pour l'ukrainien : (+32) 2 225 44 21
 - Pour le pashto/dari (uniquement les lundis, mardis, et jeudis de 09h00 à 12h30) : (+32) 2 225 44 11
 - Chat disponible via Whatsapp/Telegram : (+32) 489 133 355
- **Soutien juridique :** Ils offrent une assistance juridique directe par l'intermédiaire d'une équipe multilingue appelée Startpunt, située au 68, rue Belliard, tous les matins, du lundi au vendredi. Il existe également une permanence juridique les lundis, mercredis et vendredis après-midi au 10, Quai au Bois de Construction. Un service d'interprétation est disponible.

La Voix des Sans-Papiers

voixsp1@hotmail.com
[Facebook](#)
[Instagram](#)

La Voix des Sans-Papiers est un collectif de sans-papiers à Bruxelles, qui lutte pour le droit de vivre dans des conditions dignes.

CAW Bruxelles

Boulevard d'Anvers 34
1000 Bruxelles
T : (+32) 800 13 500 (gratuit)
T : (+32) 2 486 54 00
onthaal@cawbrussels.be
<https://www.caw.be/>

CAW Bruxelles est une organisation qui soutient les personnes sur toutes leurs questions et problèmes liés à l'assistance sociale, cherchant ensemble des solutions durables. Leur équipe Migration est composée d'experts juridiques et de travailleurs psycho-sociaux.

- **Conseil juridique** : Ils proposent des services de conseil juridique à toute personne ayant des questions concernant son séjour ou les procédures de séjour en Belgique.
- **Accompagnement psycho-social** : Soutien sur les questions émotionnelles, sociales ou pratiques.
- **Comment les contacter** : Vous pouvez les appeler ou leur rendre visite du lundi au vendredi, entre 09h00 et 12h30, et entre 13h00 et 17h00.
- **Langues** : Leurs services sont disponibles en français, néerlandais et anglais.

Pigment vzw/asbl

Rue d'Ophem 54
1000 Bruxelles
T : (+32) 4 662 472 78
Info@pigmentvzw.be
www.pigmentvzw.be

Pigment est une organisation qui lutte contre la pauvreté, par la promotion des droits fondamentaux des personnes sans papiers.

- **Accueil et information** : Vous pouvez leur rendre visite tous les mardis entre 09h30 et 14h00 pour recevoir des conseils sociojuridiques, des informations sur leurs activités, partager un repas, discuter ou bénéficier d'autres services essentiels.
- **Boutique de vêtements gratuite** : Vous pouvez choisir gratuitement trois vêtements chaque mercredi entre 14h00 et 16h00.
- **Langues** : Leurs services sont disponibles en français, néerlandais et anglais.

Le Monde des Possibles asbl

Potierue 10
4000 Liège
T : (+32) 4 232 02 92
info@possibles.org
<https://www.possibles.org/>

Le Monde des Possibles promeut l'inclusion sociale des groupes marginalisés en Belgique.

- Ils offrent des **services sociaux et juridiques** portant sur des questions telles que l'accès au logement, aux titres de séjour et autres problématiques connexes.
 - **Service juridique** : WhatsApp (+32) 483 58 95 76; service.juridique@possibles.org
 - **Service social** : WhatsApp (+32) 488 94 92 54; service.social@possibles.org
 - **Service logement** : service.logement@possibles.org
- **Langues** : Leurs services sont accessibles sur rendez-vous, en français, avec la possibilité d'avoir recours à un interprète si nécessaire.

Point d'Appui

Rue Maghin 33
4000 Liège
T : (+32) 4 227 69 51
info@pointdappui.be
www.pointdappui.be

Point d'Appui promeut les droits des migrants en Belgique, particulièrement pour les personnes sans papiers ou avec un statut de séjour précaire.

- Ils offrent une **aide juridique** spécialisée aux personnes migrantes.
- Ils assurent une **permanence sociojuridique** hebdomadaire au centre de détention de Vottem.
- Leurs services sont disponibles du lundi au vendredi, de 09h00 à 17h00, en français, anglais et espagnol. Une interprétation peut être organisée si nécessaire.

Contacts avec la police

Contrôles de police dans les espaces publics et privés

Dans **les espaces publics**, toute personne (y compris les sans-papiers) peut faire l'objet d'un contrôle d'identité. Mais pour une personne sans papiers, les conséquences d'un contrôle peuvent être plus graves : elle risque une détention et une expulsion.

Dans **un domicile privé**, la police n'a pas le droit de forcer la porte simplement parce qu'une personne sans papiers pourrait y résider. Dans ce cas, la police ne peut pas vous obliger à ouvrir la porte et doit posséder un mandat de perquisition. S'ils n'ont pas de mandat, vous avez le droit de refuser l'entrée. Ce mandat doit indiquer clairement les raisons pour lesquelles la police est autorisée à entrer dans votre domicile.

Déposer une plainte en tant que victime d'un crime et sans papiers

Dans certaines circonstances, une personne sans papiers peut avoir besoin de s'adresser à la police. **Si vous êtes victime d'un crime et que vous n'avez pas de titre de séjour, il est fortement conseillé de contacter d'abord une organisation d'aide pour vous accompagner avant de déposer une plainte directement auprès de la police. En effet, déposer une plainte sans être accompagné par une organisation pourrait amener la police à signaler la victime aux autorités migratoires, ce qui peut mener à l'arrestation et une détention en centre de détention.**

Pour plus d'informations sur les organisations qui fournissent une assistance juridique, voir ci-dessous.

Violences domestiques

Différents services et organisations existent pour soutenir les personnes victimes de violences domestiques et familiales.

Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales

T : (+32) 2 539 27 44

T : (+32) 800 30 030 (gratuit)

info@cpvcf.org

<https://www.cpvcf.org>

Ce centre propose un soutien spécialisé pour toutes les personnes affectées par des violences domestiques et/ou à l'intérieur de la famille.

- Ils offrent aussi un service de **soutien administratif et social**, des services de conseils pour les individus ou les couples, un groupe de soutien (pour femmes), et d'hébergement pour femmes avec ou sans enfants (sans limites d'âge et confidentiel).
- **Permanence téléphonique** disponible 24/7 au (+32) 800 30 030.
- **Réception et informations** par email ou par téléphone au (+32) 2 539 27 44 du lundi au vendredi entre 09h00 et 17h00.

SIEMPRE vzw/asbl

T : (+32) 471 11 42 43
siempre.ngo@gmail.com
www.siempre-ong.org

SIEMPRE offre un soutien aux femmes latino-américaines migrantes en Belgique.

- Ils organisent des activités socio-éducatives sur le genre, les droits humains, la santé en général, la violence de genre, et la prévention pour les femmes. Ils peuvent aussi rediriger les personnes vers d'autres services si nécessaire.
- **Langues** : Leurs services sont seulement sur rendez-vous, et disponibles en espagnol, français, anglais et néerlandais.

Association pour le Droit des Étrangers (ADDE)

Rue du Boulet 22
1000 Bruxelles
T : (+32) 2 227 42 42
info@adde.be
www.adde.be

ADDE est un centre de recherche qui promeut les droits des étrangers, avec des solutions sur les questions légales et sociales.

- Des juristes répondent aux questions seulement lors de permanences en présentiel. Les questions générales peuvent être posées les lundis et jeudis à partir de 09h00. Les questions sur le droit international de la famille peuvent être posées les mardis à partir de 13h30. Ils reçoivent sept personnes par séance, par ordre d'arrivée.
- Un travailleur social est également disponible en présentiel les mardis et vendredis à partir de 09h00. Les victimes de violences conjugales peuvent consulter le travailleur social le mardi dès 09h00 et le vendredi à partir de 13h00. Un maximum de dix personnes sont reçues par séance, par ordre d'arrivée.
- Les rendez-vous ne peuvent être pris que lors des permanences physiques, pas par téléphone. Leurs services sont disponibles en français.

Enfants disparus

Child Focus

Avenue Houba De Strooper 292
1020 Laeken
T : 116 000
116000@childfocus.org
<https://childfocus.be/fr-be/>

Child Focus œuvre à la recherche d'enfants disparus, le soutien aux victimes et aux familles, et offre une assistance psychologique.

- Si vous êtes le parent d'un enfant porté disparu, vous pouvez appeler la **permanence téléphonique** 116 000.

Détention des étrangers

Un adulte sans papiers risque toujours de recevoir un ordre de quitter le territoire, et d'être placé en centre de détention en vue d'une expulsion. Les familles sans papiers avec enfants peuvent également être détenues. Les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) ne devraient pas être détenus, mais dès qu'un MENA atteint l'âge de 18 ans, il devient automatiquement un adulte sans papiers et risque d'être placé en détention. Les personnes détenues ont des droits, et plusieurs organisations se rendent dans les centres fermés pour offrir de l'aide et un accompagnement juridique.

Nous conseillons aux personnes concernées, ou à toute personne connaissant quelqu'un détenu, de contacter une organisation spécialisée dans les droits des étrangers (voir ci-dessous) et de prendre contact avec un avocat.

Jesuit Refugee Service (JRS) Belgique

Rue Maurice Liéart 31/9
1150 Bruxelles
T : (+32) 2 738 08 18
info@jrsbelgium.org
www.jrsbelgium.org

Jesuit Refugee Service (JRS) Belgique surveille la situation dans les centres de détention pour étrangers en Belgique et accompagne les personnes dans les centres de détention et les maisons de retour.

Caritas International

Rue de la Charité 43
1210 Bruxelles
T : (+32) 2 299 36 11
detention@caritasint.be
www.caritas-int.be

Caritas International est une organisation belge sans but lucratif, qui soutient les personnes migrantes, pour trouver des solutions sur le long-terme.

- Ils se rendent régulièrement dans des centres de détention pour informer les migrants sur leur situation et leurs droits, les sortir de l'isolement, et les soutenir émotionnellement et juridiquement, et vérifier leurs conditions de vie dans les centres.

NANSEN asbl/vzw

Rue Émile Féron 153
1060 Bruxelles
T : (+32) 485 26 84 40
info@nansenrefugee.be
www.nansen-refugee.be

NANSEN offre une aide juridique pour toutes les personnes ayant besoin de protection internationale.

- Ils se rendent régulièrement dans les centres de détention afin d'identifier et établir le profil des personnes détenues, et évaluer si leurs droits fondamentaux sont respectés.
- Veuillez consulter leur site pour plus d'informations sur la manière de les contacter : <https://nansen-refugee.be/en/your-request/>. Les informations sont disponibles en anglais, français et néerlandais.

Point d'Appui

Rue Maghin 33
4000 Liège
T : (+32) 42 27 69 51
info@pointdappui.be
www.pointdappui.be

Point d'Appui promeut les droits des personnes migrantes en Belgique, particulièrement pour les personnes sans papiers ou en situation de séjour précaire.

- Ils proposent une **aide juridique** spécialisée aux personnes migrantes.
- Ils assurent une permanence socio-juridique hebdomadaire au centre de détention de Vottem.
- Leurs services sont disponibles du lundi au vendredi, de 09h00 à 17h00, en français, anglais et espagnol. Une interprétation peut être assurée si nécessaire.

Assistance juridique

Avocats travaillant gratuitement

En Belgique, toute personne a droit à une première consultation juridique gratuite. Les personnes sans papiers ont droit à l'assistance gratuite d'un avocat pro bono, pour le traitement de leur dossier sur toutes les questions juridiques.

Pour trouver un avocat travaillant gratuitement (pro bono), il y a deux solutions :

1. Contacter votre Bureau D'aide Juridique local, qui vous assignera un avocat si vous remplissez les conditions.

Vous trouverez ci-dessous le contact du **Bureau D'aide Juridique de Bruxelles** :

Rue de la Régence 63 (-1)

1000 Bruxelles

T : (+32) 2 519 84 68

bjb@baliebrussel.be

Les consultations ont lieu en présentiel les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 11h00.

2. Contactez directement un avocat de votre choix et demandez-lui s'il peut traiter votre affaire à titre gracieux.

Trouvez un avocat proche de chez vous sur <https://www.advocaat.be/en/search-lawyer?theme=immigration-law&radius=&name=&languages=>

Ou vous pouvez contacter l'un des cabinets d'avocats listés ci-dessous, réputés pour leur expertise en droit de l'immigration :

Progress Lawyers Network Bruxelles

Chaussée de Haecht 55

1210 Bruxelles

T : (+32) 2 215 26 26

brussels@progresslaw.net

Disponibles par téléphone les lundis de 09h00 à 12h30, les mardis, mercredis et jeudis de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Antigone Advocaten

Rotterdamstraat 53

2060 Anvers

T : (+32) 3 232 60 97

info@antigone-advocaten.be

Permanence sans rendez-vous du lundi au jeudi, de 14h00 à 16h00. Disponibles par téléphone du lundi au jeudi, de 09h30 à 13h00 et de 15h00 à 18h00 et le vendredi, de 15h00 à 17h00.

Conseil juridique

Certaines organisations de la société civile proposent des conseils juridiques gratuits aux migrants. Cependant, elles ne peuvent pas vous représenter devant les autorités et les tribunaux.

Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers (CIRÉ)

Rue du Vivier 80-82
1050 Bruxelles
T : (+32) 2 629 77 10
cire@cire.be
www.cire.be

CIRÉ est une coordination de plusieurs associations et services qui promeuvent les droits des réfugiés et des personnes sans papiers en Belgique.

- **Permanence sociojuridique** : Le CIRÉ peut vous fournir des informations sur les procédures d'asile et de séjour en Belgique.
- **Heures de contact (par téléphone ou par e-mail)** : Les lundis de 13h30 à 16h00 et les jeudis de 09h00 à 12h00.
- **Accueil sans rendez-vous** : Lundis et mardis de 09h00 à 12h00 et jeudis de 13h30 à 16h00.
- **Langues** : Leurs services sont disponibles en français. Un arrangement spécial peut être prévu si nécessaire.

Association pour le Droit des Étrangers (ADDE)

Rue du Boulet 22
1000 Bruxelles
T : (+32) 2 227 42 42
info@adde.be
www.adde.be

ADDE est un centre de recherche qui promeut les droits des étrangers, avec des solutions sur les questions légales et sociales.

- Leurs juristes répondent aux questions uniquement lors de permanences en présentiel. Les questions générales peuvent être posées les lundis et jeudis à partir de 09h00. Les questions relatives au droit de la famille international peuvent être posées les mardis à partir de 13h30. Ils reçoivent sept personnes par séance, par ordre d'arrivée.
- Les rendez-vous ne peuvent être pris que lors des permanences physiques, pas par téléphone.
- **Langues** : Les services sont disponibles en français.

Vluchtelingenwerk Vlaanderen

Rue Botanique 75
1210 Bruxelles
T : (+32) 222 54 400
Info@vluchtelingenwerk.be
www.vluchtelingenwerk.be

Vluchtelingenwerk Vlaanderen est une organisation en réseau engagée pour la réalisation des droits des personnes migrantes, demandeurs d'asile et réfugiés.

- **Soutien juridique** : Ils offrent une assistance juridique directe par l'intermédiaire d'une équipe multilingue appelée Startpunt, située au 68, rue Belliard, tous les matins, du lundi au vendredi. Il existe également une permanence juridique les lundis, mercredis et vendredis après-midi au 10, Quai au Bois de Construction. Un service d'interprétation est disponible.

Service droit des jeunes

T : (+32) 4 705 73 397

T : (+32) 2 209 61 61

Bruxelles@sdj.be

www.sdj.be

Adresse si vous avez un rendez-vous :

Rue du Marché au Poulet 30

1000 Bruxelles

Adresse sans rendez-vous :

Rue Van Artevelde 155

1000 Bruxelles

- Service droit des jeunes offre une **aide sociale et juridique** de première ligne aux enfants, aux jeunes de moins de 22 ans ainsi qu'à leurs familles.
- Consultations par téléphone les lundis, mercredis et vendredis de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.
- **Consultations en présentiel** les lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.
- **Langues** : Leurs services sont disponibles en français.

NANSEN asbl/vzw

Rue Émile Féron 153

1060 Bruxelles

T : (+32) 4 852 684 40

info@nansenrefugee.be

www.nansen-refugee.be/en/

NANSEN offre une aide juridique pour toutes les personnes ayant besoin de protection internationale.

Ils disposent d'une expertise juridique en sur les procédures de protection internationale et peuvent accompagner les victimes de torture et les personnes apatrides.

- Ils se rendent régulièrement dans les centres de détention pour établir le profil des personnes détenues et évaluer si leurs droits fondamentaux sont respectés.
- Veuillez consulter leur site pour plus d'informations sur la manière de les contacter : <https://nansen-refugee.be/en/your-request/>. Les informations sont disponibles en français, néerlandais et anglais.

Santé

En Belgique, les personnes sans papiers ont le droit à une prise en charge médicale appelée « Aide Médicale Urgente » (AMU) ou « DMH ». Le terme « urgente » ne signifie pas uniquement les soins d'urgence. Les soins préventifs sont également couverts, tels que les médicaments ou les traitements, les visites chez le dentiste ou le médecin, les séances chez le kinésithérapeute, les analyses de sang, les interventions chirurgicales, etc.

Conseils et informations

Medimmigrant vzw/asbl

Rue Gaucheret 164

1030 Bruxelles

T: (+32) 2 274 14 33

T: (+32) 8 001 49 60

Info@medimmigrant.be

<https://medimmigrant.be/>

Medimmigrant donne des informations et un accompagnement concernant l'accès aux soins de santé pour les personnes sans papiers et les personnes en situation administrative précaire.

- Vous pouvez trouver plus d'informations sur l'accès aux soins de santé sur leur site, disponible en français et en néerlandais. Des guides d'information multilingues sont également disponibles [ici](#).
- Les questions générales peuvent être posées par e-mail ou par téléphone les lundis, jeudis et vendredis, entre 10h00 et 13h00, et les mardis, entre 14h00 et 18h00.

Services de médecine générale

Maison Médicales

Centres de santé communautaires

Les maisons médicales et les centres de santé communautaires offrent des soins de santé pluralistes et accessibles. Leurs modalités de prise en charge des personnes sans papiers peuvent varier d'un centre à l'autre.

Découvrez la maison médicale ou le centre de santé communautaire le plus proche de chez vous et informez-vous sur leurs services :

- Maisons médicales : <https://www.maisonmedicale.org/trouver-une-maison-medicale/>
- Centres de santé communautaires : <https://vwgc.be/vind-jouw-wgc>

Médecins du Monde Belgique

Médecins du Monde Belgique fournit une aide médicale aux personnes marginalisées, y compris pour les migrants. Ils proposent quatre services différents à Bruxelles.

Athena Centrum : Pour les soins médicaux urgents.

Boulevard Bischoffsheim 31
1000 Bruxelles

Ouvert du lundi au vendredi, de 09h00 à 17h00

T : (+32) 4 941 890 24

accueil@athenabrussels.be

<https://www.athenabrussels.be/en.html>

MediBus : Un bus qui circule dans Bruxelles et propose des soins médicaux. Vous pouvez le trouver à différentes localisations et horaires:

- Lundis : Gare Centrale, rue des Sols – 18h30 à 20h45.
- Mardis : Gare du Midi, Esplanade de l'Europe – 18h30 à 20h45.
- Jeudis : Porte de Namur, à côté de la station de métro – 18h30 à 20h45.

Humanitarian Hub : En collaboration avec plusieurs autres ONG, offrant un large éventail de services essentiels.

Avenue du Port 94/100

1000 Bruxelles

T : (+32) 8 001 49 60

- Permanence téléphonique lundi, jeudi et vendredi de 10h00 à 13h00.
- Mardi de 14h00 à 18h00.

Ouvert tous les jours de 11h30 à 17h00.

Soins infirmiers, médicaux et psychologiques : Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h00.

CASO : Centre d'Accueil, de Soins et d'Orientation

Centre de soins permanent de Médecins du Monde
Rue Botanique 75

1210 Bruxelles

T : (+32) 2 225 43 13

- Du lundi au vendredi, de 09h00 à 17h00 (jusqu'à 18h00 le mardi).

Ils répondent à des questions liées à l'accès aux soins en Belgique.

Consultations médicales uniquement sur rendez-vous.

Services de santé mentale

Centre de soins en santé mentale

Les Centres de soins en santé mentale offrent des soins spécialisés pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale graves. Il existe quatre centres différents à Bruxelles. Chaque centre est ouvert aux adultes de la région environnante, mais le centre de Kruidtuin est le seul destiné aux enfants et aux jeunes.

Kruidtuin

Chaussée de Haecht 76

1210 Bruxelles

T : (+32) 2 511 06 60

kruidtuin@cgg-brussel.be

West

Chaussée de Ninove 120

1080 Bruxelles

T : (+32) 2 412 72 10

west@cgg-brussel.be

- **Permanence téléphonique** du lundi au vendredi entre 09h00 et 17h00.

- Les **consultations en présentiel** se font uniquement sur rendez-vous et en néerlandais, mais l'interprétation peut être disponible sur demande.

Houba

Avenue Houba de Strooper 136

1020 Bruxelles

T : (+32) 2 478 90 90

houba@cgg-brussel.be

Zuid

Avenue Van Volxem 169

1990 Forest

T : (+32) 2 344 46 74

zuid@cgg-brussel.be

Ulysse

Rue de l'Ermitage 52
1050 Bruxelles
T : (+32) 2 533 06 70
accueil@ulysses-ssm.be
<https://www.ulysses-ssm.be/contact>

Ulysse est un service de santé mentale destiné aux migrants en détresse psychologique ayant un statut administratif précaire (personnes sans papiers, demandeurs d'asile, etc.).

- Ils proposent un accompagnement individuel et organisent des activités communautaires.
- Les nouvelles demandes de soutien peuvent être faite par téléphone, du lundi au vendredi entre 09h00 et 17h00 (jusqu'à 18h00 les lundis, mardis et jeudis) ou en présentiel, du lundi au vendredi entre 14h00 et 16h00 (sauf le jeudi entre 10h00 et 12h00).
- **Langues** : Leurs services sont disponibles en français, mais l'interprétation est possible pour les séances de suivi.

Solentra

Place Saintelette 17
1000 Bruxelles
T : (+32) 2 477 57 15
solentra@uzbrussel.be
www.solentra.be/en

Solentra offre des soins psychologiques spécialisés, et seuls les prestataires de soins ou de services - tels que les médecins généralistes, psychiatres, travailleurs sociaux, etc. - peuvent inscrire des patients via le formulaire en ligne.

- Si vous avez des questions concernant cette procédure d'inscription, vous pouvez contacter le secrétariat à Bruxelles.
- Le secrétariat est disponible par téléphone en semaine entre 09h00 et 13h00 (sauf le mercredi).

Santé sexuelle et reproductive

Centres de planning familial

Les centres de planning familial offrent, sans jugement, du soutien et des informations sur les questions de famille, grâce à une équipe pluridisciplinaire. Vous n'avez pas besoin de rendez-vous pour une première consultation. Ils proposent une variété de services, incluant des consultations médicales, psychologiques, sexologiques, sociales et juridiques. Certains centres peuvent pratiquer des avortements. Les familles et les couples peuvent également bénéficier de services de médiation ou de conseil dans certains centres.

- Trouvez le centre le plus proche de chez vous et apprenez-en plus sur leurs services : <https://www.monplanningfamilial.be/carte-des-centres>

Nasci vzw/asbl

Rue d'Athenan 4
1030 Bruxelles
T: (+32) 2 216 88 85
info@nascivzw.be
<https://nascivzw.be>

Nasci soutient les femmes enceintes défavorisées, les mères célibataires et les familles avec de jeunes enfants qui rencontrent des difficultés temporaires ou structurelles.

- Ils offrent une aide matérielle, une assistance médicale pour les mères et les enfants, un soutien à la parentalité, des informations sociales et des orientations, ainsi que des moments conviviaux et des sorties.
- Pour la première inscription, il faut prendre rendez-vous par téléphone. Ils sont disponibles du lundi au vendredi, entre 09h00 et 12h30 et entre 13h30 et 16h30.
- **Langues :** Leurs services sont disponibles en français, anglais et néerlandais. Mais certains employés parlent arabe, russe, turc, peul, italien et espagnol.

Mutilations génitales féminines

Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles – GAMS vzw/asbl

Rue Gabrielle Petit 6
1080 Bruxelles
T : (+32) 2 219 43 40
info@gams.be
<https://gams.be/en/you-are-affected/>

GAMS lutte pour l'abolition des mutilations génitales féminines en Belgique et dans le monde. Ils collaborent avec les communautés concernées et mènent des actions de prévention, d'accompagnement, de formation professionnelle et de plaidoyer.

- Ils offrent à chaque femme concernée un accompagnement individuel et pluridisciplinaire, adapté à ses besoins. Vous pouvez les appeler en semaine entre 09h00 et 17h00 pour prendre rendez-vous.
- Ils favorisent l'accès à deux centres multidisciplinaires en Belgique qui offrent un accompagnement global aux femmes et filles ayant subi des mutilations génitales féminines:

CeMaVie

Rue Haute 320
1000 Bruxelles
T : (+32) 2 535 36 66

UZ Gent – Vrouwenkliniek

C. Heymanslaan 10
9000 Gand
vrouwenkliniek@uzgent.be
T : (+32) 9 332 37 83

Logement

Vous pouvez légalement louer un logement privé en Belgique sans titre de séjour. Sauf changement de la loi, vous ne risquez pas d'être repéré en signant un contrat écrit, et il est conseillé de disposer d'une preuve écrite de votre contrat de location. En pratique, l'accès à un logement stable et décent pour les personnes sans papiers reste toutefois problématique.

Abris

Samusocial

Boulevard Poincaré 68
1000 Bruxelles
T : (+32) 8 009 93 40
info@samusocial.be
<https://samusocial.be/>

Samusocial fournit une assistance d'urgence (hébergement, équipes mobiles d'aide, soins médicaux et soutien psychosocial) gratuitement aux personnes sans domicile à Bruxelles.

Malheureusement, il est difficile de les joindre par téléphone et leurs centres d'hébergement sont souvent complets.

Pierre d'Angle asbl/Hoeksteen vzw

Rue Terre Neuve 153
1000 Bruxelles
T : (+32) 2 513 38 01
T : (+32) 4 741 098 30
info@pierredangle.be
<https://pierredangle.be/>

Pierre d'Angle est une association qui offre aux sans-abri un hébergement d'urgence toute l'année ainsi qu'un accueil de jour avec douches, postes de repos et accompagnement social.

- Il faut les appeler le lundi matin à 10h00 précises pour obtenir un lit en dortoir pour une semaine. Vous pouvez utiliser leur numéro de téléphone général ou leur numéro WhatsApp.

Centre d'Accueil d'Urgence Ariane

Avenue Pont de Luttre 132
1190 Bruxelles
T : (+32) 2 346 66 60 (service 24/7)
info@centreariane.be

Le Centre d'Accueil d'Urgence Ariane offre un hébergement aux personnes en détresse psychosociale aiguë nécessitant une prise en charge le jour même (durée maximale de 2 mois).

- Ils recherchent également des solutions durables en orientant les résidents temporaires vers d'autres structures d'accueil adaptées à leurs besoins, tout en leur offrant un soutien matériel, psychologique et administratif.

Logement privé temporaire

Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés

Avenue Van Volxem 402

1190 Forest

T : (+32) 4 733 232 89

info@belrefugees.be

hebergement@bxlrefugees.be

<http://www.bxlrefugees.be/en/>

- Ils coordonnent un [groupe Facebook](#) avec des citoyen-ne-s prêt-e-s à héberger des personnes chez eux.

La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés propose, dans la mesure de ses moyens, une réponse aux demandes d'information, de formation et d'aide aux migrants en Belgique.

Logements sociaux

La condition principale pour avoir accès au logement social est de disposer d'un titre de séjour valable. Dans la région de Bruxelles uniquement, les sans-papiers peuvent réserver un numéro d'inscription, ce qui leur permet d'être mieux placées sur la liste d'attente en cas de régularisation.

Veuillez consulter le guide de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale en [français](#) ou en [néerlandais](#) pour plus d'informations.

Familles

Mariage ou cohabitation légale

Une personne sans papiers a le droit de se marier ou de conclure une cohabitation légale avec son·sa partenaire. Les conditions à remplir dépendent du statut du·de la partenaire.

Enfants

Un enfant étranger né en Belgique de parents sans papiers acquiert la nationalité de ses parents et suit leur statut de séjour. Par conséquent, l'enfant ne devient pas automatiquement belge. Il peut acquérir la nationalité belge dans certaines situations spécifiques. Une personne sans papiers peut obtenir un droit de séjour sur la base de la reconnaissance de son enfant, si celui-ci est belge ou citoyen de l'Union européenne.

Organisations

Infor Jeunes Bruxelles

Rue Van Artevelde 155
1000 Bruxelles
T : (+32) 2 514 41 11
bruxelles@ijbxl.be
www.inforjeunesbruxelles.be

Infor Jeunes Bruxelles fournit aux jeunes de Bruxelles des informations sur tous les domaines qui les concernent (logement, éducation, emploi...).

- Ils disposent de plusieurs adresses à Bruxelles où vous pouvez vous rendre pour obtenir des informations. Celle indiquée est ouverte les lundis et les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, ainsi que les mardis, le jeudis et le vendredis de 13h00 à 17h00.
- Veuillez consulter [ce lien](#) pour trouver d'autres adresses à Bruxelles.
- **Langues :** Leurs services sont disponibles en français.

Open deur vzw / Porte Ouverte asbl

Rue du Boulet 30
1000 Bruxelles
T : (+32) 2 513 01 08
porte-ouverte@open-deur.be
<https://open-deur.be/fr>

Open deur / Porte Ouverte accueille des femmes célibataires avec ou sans enfants qui sont temporairement dans l'incapacité de vivre de manière autonome. Elle est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour accueillir les résidents.

- Ils proposent différents services (accompagnement psychosocial, activités éducatives...) aux résidents en français et en néerlandais. Un service d'interprétation peut être organisé si nécessaire.

Le Service de Recherche de la Croix-Rouge

Boulevard Ernest Melot 42
5000 Namur
T : (+32) 8 177 16 48
T : (+32) 1 544 35 22
service.rlf@croix-rouge.be
rlf@rodekruis.be

Le service de recherche de personnes disparues de la Croix-Rouge aide les personnes déplacées à retrouver leurs proches disparus.

- Vous pouvez contacter ce service via [le formulaire de contact](#), par e-mail ou par téléphone. Ils sont joignables par téléphone du lundi au mardi entre 09:30 et 12:30.

Service droit des jeunes

T : (+32) 4 705 733 97
T : (+32) 2 209 61 61
bruxelles@sdj.be
www.sdj.be

Adresse si vous avez un rendez-vous :
Rue du Marché au Poulet 30
1000 Bruxelles

Adresse sans rendez-vous :
Rue Van Artevelde 155
1000 Bruxelles

- Service droit des jeunes offre une aide sociale et juridique de première ligne aux enfants, aux jeunes de moins de 22 ans ainsi qu'à leurs familles.
- Consultations par téléphone les lundis, mercredis et vendredis de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.
- Consultations en présentiel les lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.
- **Langues** : Leurs services sont disponibles en français.

Amoureux, vos papiers !

Amoureuxvospapiers@gmail.com
<https://amoureuxvospapiers.be>

Amoureux, vos papiers ! soutient les couples affectés par les politiques migratoires belges.

- Vous pouvez les contacter par e-mail ou via le [formulaire de contact](#). Ils fournissent des informations générales et donnent des conseils personnalisés, en collaboration avec un expert juridique et un.e travailleur.se social.e.

Child Focus

Avenue Houba De Strooper 292
1020 Laeken
T : 116 000
116000@childfocus.org
<https://childfocus.be>

Child Focus œuvre à la recherche d'enfants disparus, le soutien aux victimes et aux familles, et offre une assistance psychologique.

- Si vous êtes le parent d'un enfant porté disparu, vous pouvez appeler la **permanence téléphonique 116 000**.

Mineurs non accompagnés ou séparés

Tout enfant de moins de 18 ans, qui se trouve en dehors de son pays d'origine et est séparé de ses parents ou de son/sa tuteur/trice, est considéré comme un mineur étranger non accompagné (MENA en français / NBMV en néerlandais). Certains enfants sont totalement seuls, tandis que d'autres peuvent vivre avec des membres de leur famille élargie, tout en remplissant les critères de MENA/NBMV. Les MENA/NBMV ont le droit d'être hébergés et de demander un statut de séjour spécifique.

Plus d'informations sont disponibles sur : https://justitie.belgium.be/nl/themas_en_dossiers/kinderen_en_jongeren/niet-begeleide_minderjarige_vreemdelingen

Si vous êtes, ou si vous rencontrez, une personne correspondant à la définition d'un mineur non accompagné (MENA/NBMV), contactez le **Service des Tutelles** :

T : (+32) 7 815 43 24

tutelles@just.fgov.be

Minor Ndako

Vogelenzangstraat 76
1070 Anderlecht
T : (+32) 2 503 56 29
<https://minor-ndako.be/>

Minor Ndako se concentre sur l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés. Elle dispose de petites structures de vie réparties dans tout le pays.

Caritas International

Rue de la Charité 43
1210 Bruxelles
T : (+32) 2 229 36 11
T : (+32) 8 003 52 43
Infofr@caritasint.be
www.caritas-int.be

Caritas International est une organisation belge à but non lucratif qui aide les migrants à trouver des solutions durables.

Ils offrent un accompagnement psychosocial et administratif dans les domaines des droits sociaux, des droits des étrangers, ainsi que dans les interactions avec toute administration publique. Ils apportent également un soutien aux mineurs étrangers non accompagnés.

- Vous pouvez les visiter sans rendez-vous le lundi et vendredi entre 08h30 et 11h30, mardi et mercredi entre 09h30 et 11h30, et entre 13h30 et 15h30.
- Leur **ligne téléphonique** est disponible au (+32) 800 35 243, du lundi au vendredi entre 09h00 et 17h00, pour toute demande urgente ou si vous avez besoin d'une écoute.
- **Langues** : Leurs services sont disponibles en français, néerlandais et anglais.

Éducation

En Belgique, tous les enfants (accompagnés ou non) âgés de 6 à 18 ans résidant sur le territoire ont droit à l'enseignement, quelle que soit leur situation de séjour ou celle de leurs parents. Pour inscrire un enfant à l'école, un document d'identité est nécessaire (pour les enfants sans papiers, il peut s'agir d'un passeport, même périmé). Aucun frais ne sera demandé pour l'inscription. Toutefois, les frais liés à la vie scolaire (repas chauds, garderie, activités extrascolaires, etc.) restent à la charge des parents. L'enseignement scolaire en Belgique est dispensé en français ou en néerlandais (ou en allemand dans la région germanophone officielle).

Concernant les adultes, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur sont généralement inaccessibles aux personnes sans titre de séjour. Cependant, diverses structures inclusives acceptent les inscriptions de personnes sans papiers, telles que les programmes de promotion sociale ou des structures d'apprentissage du français/néerlandais.

Lire et Écrire Bruxelles

Crystal Palace
Rue de la Borne 14 boîte 9
1080 Bruxelles
T : (+32) 2 412 56 1
info.bruxelles@lire-et-ecrire.be
<http://www.lire-et-ecrire.be/bruxelles>

Lire et Écrire Bruxelles défend le droit à l'alphabétisation, en assurant des formations de qualité pour toute personne adulte qui voudrait en profiter.

- Ils disposent de huit points d'accueil différents à Bruxelles, où ils orientent les personnes à la recherche de cours d'alphabétisation ou de français vers les centres appropriés. Trouvez celui le plus proche de chez vous [ici](#).

SB Overseas (SBO)

Rue du Progrès 231
1030 Schaerbeek
T : (+32) 471 838 138
T : (+32) 2 377 89 08
info@sboverseas.org
<https://sboverseas.org>

SB Overseas (SBO) œuvre pour le développement durable et l'inclusion des migrants et des réfugiés en Belgique (Bruxelles), dans la région MENA et dans le Sud.

- Ils offrent un soutien éducatif et humanitaire, et défendent leurs droits aux niveaux local, national, européen et international.

Travail

Les personnes sans papiers ne sont pas autorisées à travailler en Belgique, et n'ont pas accès au marché du travail légal. Un titre de séjour est nécessaire pour travailler régulièrement. De plus, selon les réglementations régionales et fédérales actuelles, les personnes sans papiers ne peuvent pas accéder à la procédure du permis unique. Cette procédure exige, pour les personnes déjà présentes en Belgique, un permis de séjour d'au moins 3 mois.

Travail irrégulier

Le travail est considéré comme irrégulier lorsqu'un employeur engage une personne ne disposant pas d'un titre de séjour valide ou d'un permis de travail. Cependant, un travailleur irrégulier dispose tout de même de droits.

Lorsqu'une personne sans titre de séjour travaille, ses droits sont protégés au même titre que ceux des autres travailleurs, même si son séjour est irrégulier et que ses cotisations n'ont pas été déclarées à la sécurité sociale. Son employeur doit respecter la réglementation sur le salaire minimum en Belgique, la santé et la sécurité au travail, ainsi que les heures de travail. Il existe des organisations qui aident les travailleurs, avec ou sans papiers, à faire valoir leurs droits en cas de litige avec l'employeur, ou en cas d'abus ou d'exploitation.

Si une inspection a lieu dans une entreprise et que les inspecteurs constatent que des personnes sans titre de séjour y travaillent, la police sera appelée et ces personnes risquent d'être arrêtées, détenues en centre fermé, puis expulsées. L'employeur encourt des sanctions pénales et administratives.

FAIRWORK Belgique

Rue Gaucheret 164
1030 Bruxelles
T : (+32) 2 274 14 31
info@fairworkbelgium.be
www.fairworkbelgium.be

FAIRWORK Belgique œuvre pour l'amélioration des conditions de travail des travailleurs sans papiers en Belgique.

Êtes-vous un.e travailleur.se sans papiers légal ou votre titre de séjour est-il limité ou précaire ?
Avez-vous des questions concernant le travail en Belgique ?

- Consultez le [site web](#) pour des informations disponibles en anglais, français, espagnol, portugais et ukrainien.
- Appelez la **ligne d'écoute** au (+32) 8 001 20 19, ouverte les lundis et mercredis de 9h00 à 13h00 et les jeudis de 13h00 à 16h00.

Syndicats

Un syndicat est une association qui a pour but de défendre les intérêts professionnels et économiques de ses membres. Certaines sections locales de syndicats offrent des services juridiques spécialisés aux travailleurs migrants, qu'ils aient ou non un titre de séjour. Ces services peuvent vous guider et vous conseiller sur le droit du travail et les droits des migrants.

Confédération des syndicats chrétiens (CSC) – Migrants

Rue Pletinckx 19
1000 Bruxelles
T : (+32) 2 557 80 69

<http://www.acv-brussel.be>

La confédération des syndicats chrétiens est la plus grande fédération syndicale en Belgique.

- La CSC dispose d'un programme dédié, « Migrants CSC », qui informe les travailleurs migrants sur leurs droits, la législation du travail en Belgique, et lutte contre l'exploitation et la discrimination, y compris pour les personnes avec ou sans papiers. Plus d'informations sont disponibles sur leur site: <https://www.lacsc.be/services/services-sur-mesure/migration>

Travail bénévole

Les bénévoles en Belgique signent généralement une convention de bénévolat, qui peut inclure une rémunération (par exemple, des frais nominaux que les bénévoles reçoivent pour couvrir leurs frais de transport, etc.).

Sans papiers, vous ne pouvez pas effectuer de travail bénévole pour une organisation. Bien que vous ne soyez pas sanctionné pour ce travail bénévole, l'organisation pour laquelle vous travaillez bénévolement peut être pénalisée.

Pour plus d'informations sur vos droits en tant que personne sans papiers en Belgique, veuillez consulter le site de FAIRWORK Belgique: <https://www.fairworkbelgium.be/en/faq/am-i-allowed-to-do-voluntary-work/>

Autres organisations

SB Overseas (SBO)

Rue du Progrès 231
1030 Schaerbeek
T : (+32) 471 83 81 38
T : (+32) 2 377 89 08
info@sboverseas.org
www.sboverseas.org

SB Overseas (SBO) travaille pour le développement durable et l'inclusion des communautés migrantes et réfugiées en Belgique (Bruxelles, la région MENA, et le Sud). Ils offrent un soutien éducatif et humanitaire, et défendent leurs droits aux niveaux local, national, européen et international.

Grâce au programme Leadership au Féminin, ils accompagnent les femmes issues de l'immigration dans leur parcours vers l'intégration professionnelle et l'emploi. De plus, ils proposent des ateliers d'exploration de carrières pour les mineurs non accompagnés. Ces ateliers ont pour but de rendre certains métiers plus accessibles en améliorant la compréhension, en démystifiant différents rôles, et en présentant aux participants des parcours professionnels moins connus ou sous-représentés. Vous pouvez les contacter à SBO.LeadershipAuFeminin@gmail.com



PICUM

For undocumented migrants,
for social justice.

Rue du Congres 37,
1000 Brussels, Belgium
+32 2 883 68 12
info@picum.org
www.picum.org